

**Québec français**



## Rappel à l'ordre

Gilles Perron

---

Number 132, Winter 2004

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/55642ac>

[See table of contents](#)

---

**Publisher(s)**

Les Publications Québec français

**ISSN**

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

---

**Cite this article**

Perron, G. (2004). Rappel à l'ordre. *Québec français*, (132), 52–52.

Robin William, *La société des poètes disparus*, 1989.

**V**ous vous souvenez peut-être que nous avons, au printemps dernier, élu un nouveau gouvernement. La principale qualité de ce gouvernement tient dans sa nouveauté, comme pour le « nouveau Tide », toujours amélioré. La bande à Charest a donc choisi de se distinguer en faisant comme tout le monde, c'est-à-dire autrement. Les libéraux veulent tellement être différents qu'ils tentent d'effacer tout ce qui a été fait avant leur arrivée, annulant toute trace des décisions prises par Landry et les siens, les bonnes comme les mauvaises. Le premier ministre, grand linguiste, connaît bien le sens des mots qu'il utilise (même s'ils sont peu nombreux) au point de faire évoluer la langue en inventant des mots qui correspondront mieux à la nouvelle réalité. Le voilà donc lancé dans un processus de « défusions » ; puis, il va de l'avant avec son grand projet de destruction de l'État, qu'il confie à son équipe de « réingénieurs ». (Soyons honnête : il n'a jamais utilisé ce mot, mais qui pourrait mener une réingénierie, si ce n'est un réingénieur ?)

Vérification faite, les réingénieurs, contrairement à leurs collègues ingénieurs, ne font partie d'aucun ordre professionnel. Mais l'Office des professions du Québec (OPQ) étudiera peut-être la question bientôt, comme il l'a fait pour les enseignants, que le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ), dont fait partie l'AQPF, voulait voir regroupés au sein d'un tel ordre professionnel. Selon le CPIQ, « l'enseignante ou l'enseignant agréé doit être reconnu, respecté et assuré de pouvoir maintenir ses compétences ainsi que la confiance des parents dans l'exercice de sa profession : c'est le rôle de l'ordre professionnel ». Voilà donc le mirage

# Rappel à l'ordre

PAR GILLES PERRON

auquel se sont laissés prendre les membres du CPIQ : la valorisation de la profession enseignante.

L'intention de départ était louable. Mais le CPIQ faisait fausse route depuis le début, avec ce miroir aux alouettes. Les médecins ont une position sociale qui tient essentiellement au pouvoir de vie ou de mort qu'on leur attribue ; la cote d'amour des infirmières ne vient pas de leur appartenance à un ordre, mais bien de la nature des services qu'elles rendent ; les comptables savent-ils mieux compter parce qu'ils sont agréés ? Et faut-il rappeler que les huissiers de justice appartiennent aussi à un ordre professionnel : qui osera prétendre que par cette adhésion, les huissiers ont la faveur et le respect du public ?

L'OPQ avait pourtant été clair en février 2003 : « L'Office des professions du Québec mise, dans les circonstances actuelles, sur la capacité du système d'éducation d'optimiser l'encadrement de la fonction enseignante et ne recommande pas de créer un ordre professionnel dans ce domaine ». Quelle mouche pique donc le ministre Reid pour passer outre à cet avis ferme de l'organisme gouvernemental le mieux qualifié pour évaluer la pertinence d'un ordre professionnel ? L'ancien président de la Conférence des recteurs croit-il que la qualité de la formation des maîtres n'a pas survécu à son départ du milieu universitaire ? Ou est-ce simplement qu'il fait partie d'un gouvernement qui n'a de libéral que sa vision du commerce, où c'est la loi du marché qui commande à l'État ? Dans cette perspective, quoi de mieux qu'un prof amélioré, garanti ISO 9002 par un Office gardien de la qualité totale ! Car c'est bien de cela qu'il s'agit, quand on parle d'un ordre professionnel : son rôle essentiel, en vertu du Code des professions, n'est pas de valoriser ses membres, mais bien d'assurer la protection du public. Point à la ligne.

Il est désolant qu'un recteur-ministre ne sache pas encore faire la différence entre la légende urbaine et la réalité. Le contrôle désiré existe déjà : l'OPQ le souligne à gros traits dans son rapport. Monsieur Reid ignorerait-il que pour enseigner au primaire et au secondaire, le diplôme ne suffit pas : il faut un permis d'enseignement ? Les tâches des enseignants sont clairement définies, lar-

gement encadrées, et ceux-ci rendent des comptes, soyez-en assurés. Bien sûr, il reste à l'enseignant, seul en classe (solitude relative, avec trente ou quarante élèves !) un espace de liberté jalosé par ceux qui ont une vision réductrice et « uniformisante » de l'éducation, par ceux qui croient que tous devraient enseigner de la même manière, et qui s'imaginent que la capacité créative de l'enseignant ne saurait dépasser les limites du manuel approuvé par le MEQ.

À quoi servirait un ordre professionnel, chez les enseignants ? À accroître la bureaucratie. À faire croire aux enseignants qu'ils exercent un meilleur contrôle sur leur profession. À rassurer faussement une population qui n'est pourtant pas si inquiète qu'on pourrait le croire. À donner du pouvoir à certains enseignants sur leurs collègues (serait-ce un fantasme de prof, de faire partie d'un comité de discipline ?). Les directions d'école seraient à ce point incompetentes qu'elles auraient besoin de la protection illusoire que pourrait offrir un ordre professionnel ? Pourtant, quand le tristement célèbre Doc Mailloux pollue les ondes à la barbe de Greenpeace, qu'il distribue des diagnostics-minute et annule en ondes les prescriptions de ses collègues, le tout-puissant Collège des médecins assure la protection du public en le radiant... pour une semaine ! Le clown-psychiatre n'a pourtant jamais quitté les ondes et continue à obtenir des cotes d'écoute plus qu'enviables dans l'exercice de sa médecine-spectacle. La profession médicale, dans ce cas, a-t-elle gagné en respect après un tel verdict rendu par son ordre professionnel ?

Monsieur Reid, en bon élève libéral, veut lui aussi effacer le passé péquiste et se démarquer de François Legault qui avait pris acte de l'avis de l'Office. Faire différent, à tout prix, quitte à ne pas reconnaître la compétence de ses propres organismes ? À force de réingénier, il n'y aura plus besoin d'État, et par conséquent, plus besoin de ministre de l'Éducation. Est-ce une bonne nouvelle ? Je n'en suis pas sûr. Il est vrai que le rôle du député est souvent mis à mal, de plus en plus dévalorisé. Afin de protéger le public, il faudrait peut-être, avant qu'il soit trop tard, exiger la création d'un ordre professionnel des députés et des ministres...